



Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 453/2010



1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1	Identificateur de produit	111P	Date de Révision:	28/05/2015
	Nom du produit	Stonset TG 8 - Stonchem 830 250 mil Base Peroxide	Remplace:	06/01/2014
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Importateur:	StonCor Europe 9 Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgium		
	Fabricant:	Stonhard, Division of StonCor Group, Inc. 1000 East Park Avenue Maple Shade, NJ 08052 +1 856 7797500 (US) Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 02253751 Cologno Monzese, Italy		
	Fiche de données de sécurité préparée par:	Bowers, Lee - ehs@ stoncor.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.)		

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Peroxyde organique, Type B
Corrosif pour la peau, catégorie 1

H241
H314-1

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Aucun

Mentions de danger

Peroxyde organique, Type B	H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Corrosif pour la peau, catégorie 1	H314-1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

non applicable

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>
1338-23-4	215-661-2	peroxyde de méthylethylcetone	25-50
107-41-5	203-489-0	2-méthyl-2,4-pentanediol	2.5-10
78-93-3	201-159-0	butanone	1.0-2.5
7722-84-1	231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution ...%	0.1-1.0

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mention de danger CLP</u>	<u>Facteurs M</u>
1338-23-4		GHS05-GHS07	H302-314-332	
107-41-5		GHS07	H315-319	
78-93-3		GHS02-GHS07	H225-319-336	
7722-84-1		GHS05-GHS07	H302-314-332	

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

Eau pulvérisée
Sable
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Halons
Poudre d'extinction
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune information.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas respirer les poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.

Conditions de stockage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

Nom	%	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3	OEL Note
peroxyde de methylethylcetone	25-50		0.2	1.5		
2-méthyl-2,4-pentanediol	2.5-10		25	125		
butanone	1.0-2.5	200	300	900	600	
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	0.1-1.0					

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection individuelles**

Protection respiratoire: Masque à poussière efficace.

Protection des yeux: Aucune information.

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

N° UE:

No.-CAS:

DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation								
Dermique								

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
L'eau de mer	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	WHITE /CLEAR
Etat Physique	Liquide
Odeur	Odeur de cétone
Seuil d'odeur	NON DETERMINE
pH	non applicable
Point de fusion / point de congélation	NON DETERMINE
Point /intervalle d'ébullition (° C)	N.D. - N.D.
Point éclair, (°C)	71
Taux d'évaporation	NON DETERMINE
Inflammabilité (solide, gaz)	NON DETERMINE
Limites supérieures /inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	S.O. - S.O.
Pression de vapeur	NON DETERMINE
Densité de vapeur	NON DETERMINE
Densité relative	NON DETERMINE
Solubilité dans /miscibilité avec l'eau	LEGERE
Coefficient de partage: n-octanol/water	NON DETERMINE
Température d'auto-inflammation (°C)	NON DETERMINE
Température de décomposition (°C)	NON DETERMINE
Viscosité	S.O.
Propriétés explosives	NON DETERMINE
Propriétés oxydantes	NON DETERMINE

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l:	85
Grammes de COV par litre de produit de revêtement (mélange constitué de la partie A et de la partie B) selon la méthode E de la norme ASTM D2369	
Densité (g/cm ³)	1.004

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une réaction explosive peut se produire en cas d'échauffement ou d'incendie.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Acide benzoïque. Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
1338-23-4	peroxyde de méthylethylcétone	1017 mg/kg, oral, rat		17 mg/L / 4h mouse, inh
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol	>2000 mg/kg, oral, rat		
78-93-3	butanone	2737 mg/kg rat, oral		5000 ppm / 1 hour rat, inhalation
7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution ...%	805 mg/kg, oral, rat		

Information supplémentaire:

Aucune information.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia): Aucune information.

IC50 72hr (algues): Aucune information.

LC50 96hr (poisson): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.
- 12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.
- 12.6 Autres effets néfastes:** Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
1338-23-4	peroxyde de méthylethylcétone	Aucune information.	Aucune information.	
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol	Aucune information.	Aucune information.	
78-93-3	butanone	Aucune information.	Aucune information.	
7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution ...%	Aucune information.	Aucune information.	

13. Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Une élimination incontrôlée ou un recyclage de cet emballage n'est pas permis et peut être dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code Européen de déchets: 160903

Emballage Code de déchets: Aucune information.

14. Informations relatives aux transports

- 14.1 Numéro ONU** UN3105
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Peroxyde organique de type D, Liquide
Nom technique METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 5.2
Danger secondaire d'expédition
- 14.4 Groupe d'emballage** II
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** non applicable
No EmS: F-J, S-R
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** non applicable

15. Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

REGLEMENTS NATIONAUX :

Nombre Danemark Enregistrement du produit

Danoise code MAL:

Nombre Suède Enregistrement du produit

Nombre Norvège Enregistrement du produit

classe de danger:

Évaluation de la sécurité chimique:

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

MOTIF DE LA RÉVISION

Aucune information.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
 ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
 Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil
 Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil
 Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).
 Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre

mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.

